



CHARTRE BÉNÉVOLES

ÉQUIPIERS DE LA TEAM CHAMBÉ

 @chambérySH_Hand
 CSMT3
 CSMT3

SAISON



2018-2019
www.chambérysavoiehandball.com

TEAM CHAMBÉRY

SAISON 2018/2019



CHARTRE DES ÉQUIPIERS

Devenez un véritable acteur de la Team Chambé

Le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball est un club de handball professionnel, qui organise des événements à forte fréquentation dans le cadre des compétitions nationales et internationales qu'il dispute. La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques entre le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball et les bénévoles de la Team Chambé que nous nommerons également ci-dessous « Equipiers ».

ARTICLE 1 - DÉFINITION

L'équipier est un membre de l'organisation des rencontres à domicile du Chambéry Savoie Mont Blanc Handball et s'engage librement et sans rémunération à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte au préalable. Il porte l'image de l'institution qu'il représente lors de ces différentes missions.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DU CLUB

Le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à :

- > accueillir et considérer l'équipier comme membre à part entière de l'organisation,
- > mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des équipiers qui sera à l'écoute des questions et des demandes,
- > organiser avec des responsables de poste une formation nécessaire au bénévole pour mener à bien sa mission,
- > remettre à chaque équipier une tenue qu'il pourra conserver à la fin de la saison, celle-ci sera différente en fonction de la mission, dont une partie pourra être réutilisée la saison suivante (sous réserve d'un nombre minimal de 7 bénévoles dans l'année),
- > prendre en charge une petite restauration variable en fonction des heures de match,
- > souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident pendant toute la saison (accident subi ou causé par le bénévole),
- > organiser des moments de partage et d'échanges avec les équipiers, les joueurs, les salariés du club dans une ambiance conviviale lors de la saison.
- > mettre à disposition une dotation 20 places à répartir entre l'ensemble des bénévoles pour chaque rencontre de la Team Chambé à domicile.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'ÉQUIPIER

L'équipier de la Team Chambé s'engage à :

- > faire partie de l'organisation d'au minimum 7 matchs de la Team Chambé lors de la présente saison,
- > assister à la réunion de rentrée et aux formations organisées par le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball nécessaires pour mener à bien les missions qui lui seront confiées,
- > accomplir les missions qui lui sont confiées avec application, sérieux, loyauté et discrétion, les missions pouvant évoluer d'un match à l'autre suivant les besoins de l'organisateur,
- > respecter l'organisation et le fonctionnement du Chambéry Savoie Mont Blanc Handball et les consignes définies par l'organisation,
- > collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation,
- > respecter les règles édictées concernant les accréditations, qui sont un titre de travail sur le lieu des matchs et non un accès pour assister aux rencontres de la Team Chambé,
- > respecter les zones auxquelles l'accréditation lui donne droit (exemple VIP, Terrain),
- > ne se livrer à aucune forme de spéculation ou de pari sportif concernant le handball, directement ou indirectement, par lui même ou par personne interposée, que ce soit en France ou à l'étranger, par quelque mode que ce soit et ce afin de préserver l'intégrité de la compétition (Article 84 - règlements généraux de la FFHB),
- > ne divulguer aucune information relative à la situation ou l'état de santé d'un joueur, d'une équipe ou de la compétition qui serait portée à sa connaissance à des fins de spéculation ou de pari (Article 84 - règlements généraux de la FFHB),
- > répondre rapidement aux mails envoyés par le responsable des bénévoles afin de lui permettre de planifier les postes pour chaque match et le prévenir en cas d'absence ou de retard imprévu (tout bénévole non inscrit se verra refuser l'entrée à l'enceinte sportive),
- > respecter les horaires limites d'arrivée à l'enceinte sportive, celle-ci n'étant plus possible après l'horaire indiqué par le responsable des bénévoles, sauf cas exceptionnel,
- > respecter les horaires donnés par le responsable de secteur où il est affecté,
- > accepter la mission qui lui est demandée à chaque match, et l'accomplir en totalité (ne pas partir avant la fin des missions auxquelles il est affecté),
- > avoir une attitude et un comportement corrects vis à vis du public, des arbitres, des joueurs, des salariés du club et de l'enceinte sportive, ainsi que des autres équipiers,

- > porter obligatoirement l'accréditation dès l'arrivée ainsi que la tenue remise par le club en début de saison, et ce, de façon visible afin que le bénévole soit facilement identifiable par tous. En outre, l'équipier devra porter une tenue correcte (port du short, jogging ou du bermuda proscrit)
- > être à son poste 10 minutes avant l'ouverture des portes et y rester jusqu'à la fin du match,
- > ne pas utiliser son téléphone à partir du début de mission et ce jusqu'à la fin de celle-ci, sauf si cela est nécessaire dans le cadre de cette dernière,
- > consommer sa petite restauration fournie par le club en dehors de sa mission,
- > ne pas déranger les joueurs en avant-match et attendre la fin de sa mission pour toutes interactions avec ces derniers (photos, discussions, etc.),
- > ne pas participer aux jeux organisés par le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball dans sa Fan Zone,
- > être totalement sobre lors de l'exécution de sa mission

ARTICLE 4 – SANCTIONS

En cas de manquement aux engagements décrits dans l'article 3, le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball se réserve le droit de mettre fin à la collaboration entre l'équipier et le club. Ce dernier sera ainsi interdit d'exercer à nouveau en tant que bénévole de la Team Chambé et de participer à l'organisation de tout événement du club, même si avant toute sanction, le dialogue sera privilégié avec la personne concernée, afin de tenir compte d'éventuels dysfonctionnements dans l'organisation.

Pour rappel, le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball est un club professionnel et les manifestations qu'il organise engagent de grandes responsabilités. Le comportement de tous ses collaborateurs doit être irréprochable et en adéquation avec l'image du club et de ses valeurs. Chaque individu participant à l'organisation des événements de la Team Chambé représente de par sa mission, le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball.

ARTICLE 5 - SECURITE

Le bénévole s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et les règlements intérieurs sur les lieux de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou de produits dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte sportive.

ARTICLE 6 - DROITS À L'IMAGE

En signant la présente charte, le bénévole autorise le club à exploiter les photographies, les images vidéos le représentant lors de ses activités bénévoles au sein du Chambéry Savoie Mont Blanc Handball, sous toutes ses formes et tous procédés techniques aux fins d'illustration, décoration, promotion des activités, produits ou services. L'équipier reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération quant à la diffusion de son image.

Le club s'engage à respecter le droit au respect de l'image, de la vie privée et de la dignité du bénévole, à ne pas employer sauf accord exprès du bénévole, son nom et à ne pas associer aux photographies une légende communiquant des informations susceptibles de le rendre identifiable.

Je reconnais avoir lu et compris l'intégralité de ce document, l'accepter et m'y conformer sans aucune restriction.

La présente charte sera affichée dans les vestiaires des équipiers

Fait à
le

Signatures précédées de la mention « *lu et approuvé* »

Le responsable des bénévoles,
Jean-Michel COTIN

Le bénévole,
nom et prénom

Le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball,
représenté par Thomas FIOR



688, avenue de la Follaz
73000 Chambéry
www.chamberysavoielandball.com



@chamberySV_hand
CSMT3
CSMT3